



Cahiers
de recherches
médiévales et
humanistes

Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Journal of medieval and humanistic studies

18 | 2009

Le système d'enseignement occidental (XI^e-XVI^e
siècle)

Introduction

Thierry Kouamé



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/crm/11679>

DOI : [10.4000/crm.11679](https://doi.org/10.4000/crm.11679)

ISSN : 2273-0893

Éditeur

Classiques Garnier

Édition imprimée

Date de publication : 20 novembre 2009

Pagination : 5-8

ISSN : 2115-6360

Référence électronique

Thierry Kouamé, « Introduction », *Cahiers de recherches médiévales* [En ligne], 18 | 2009, mis en ligne le 26 novembre 2009, consulté le 13 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/crm/11679> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crm.11679>

Introduction

Le 4 octobre 2008, s'est tenue à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne une journée d'études consacrée au système d'enseignement occidental du XI^e au XVI^e siècle, sous l'égide du Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589) et avec le soutien de la Bibliothèque de la Sorbonne. Les contributions de ce dossier constituent les actes de cette rencontre. La notion de système d'enseignement est une question centrale de la sociologie de l'éducation. Dans la définition précise qu'en donnent Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, ce concept renvoie principalement à la reproduction d'un arbitraire culturel, qui contribue, lui-même, à reproduire des rapports sociaux inégalitaires. Selon ces deux auteurs, tout système d'enseignement institutionnalisé tire ses caractéristiques propres de l'obligation qu'il a d'assurer son autoreproduction, laquelle est nécessaire à l'exercice de sa fonction d'inculcation et à l'accomplissement d'une reproduction sociale et culturelle¹. Même si l'on n'adhère pas, en tous points, à cette conception systémique, qui résulte d'une théorie très spécifique de l'action sociale, il est difficile néanmoins de ne pas voir dans les institutions d'enseignement les éléments d'un système plus global, qui touche à la définition même de la société. En effet, l'organisation scolaire ne peut pas s'étudier indépendamment du modèle social qui l'a produite : son évolution dépend non seulement de la cohérence de sa structure interne, mais aussi des contraintes externes auxquelles elle est soumise. Il en va ainsi de la demande sociale vis-à-vis de laquelle elle réagit par des stratégies d'inertie, de sélection ou de réinterprétation. Il en va de même de la fonction sociale dont elle est investie et qui détermine à la fois sa place dans la transmission du savoir et le champ d'application sur lequel porte son expertise. Ainsi, le concept de système d'enseignement permet de faire de cette institution dotée d'une réalité sociale un véritable objet d'étude sociologique et, partant, l'élément de base d'une sociologie historique².

Dans cette perspective, les contributions réunies ici ont pour dénominateur commun d'examiner le système d'enseignement propre à la société occidentale du second Moyen Âge, dominé par le modèle universitaire. Cette période occupe en effet une place capitale dans la mutation de l'organisation scolaire. Comme l'avait déjà souligné Émile Durkheim, l'université médiévale peut être considérée comme le premier système d'enseignement institutionnalisé de l'histoire, dans la mesure où elle fonde, par la délivrance des grades, un contrôle juridiquement sanctionné des

¹ P. Bourdieu, J.-Cl. Passeron, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, 1970, p. 70.

² La distinction entre l'objet doté d'une réalité sociale et celui doté d'une réalité sociologique est expliquée dans P. Bourdieu, J.-Cl. Chamboredon, J.-Cl. Passeron, *Le métier de sociologue. Préables épistémologiques*, 5^e éd., Berlin/New York, 2005, p. 51-54. La construction d'un tel objet d'étude est clairement illustrée par les travaux d'E. Goffman, *Asylums. Essays on the social situation of mental patients and other inmates*, Baltimore, 1961.

résultats³. La diffusion de ce modèle, à partir du XIII^e siècle, correspond en outre à l'appropriation de la culture savante – que Bourdieu aurait qualifiée de « légitime » – par un corps de spécialistes dont la formation, le recrutement et la carrière sont désormais réglés par une organisation affirmant son monopole sur la transmission du savoir. Enfin, si l'on peut toujours discuter du fonctionnement systémique des institutions d'enseignement antérieures au XIII^e siècle, il est incontestable, en revanche, que le modèle universitaire représente aujourd'hui le véritable paradigme de notre système éducatif : il est ce vers quoi tendent explicitement ou implicitement l'ensemble des procédures d'évaluation et de validation d'un savoir conçu comme acquis et socialement utile. L'histoire de l'enseignement médiéval est donc en prise directe avec des préoccupations très actuelles : les questions liées à la reproduction sociale, à la démocratisation du savoir et à l'identité culturelle trouvent en partie leurs réponses dans la genèse médiévale du système éducatif contemporain. Dans le cadre de ce débat public, l'expertise historique a sans aucun doute des réponses à apporter et des solutions à offrir pour comprendre le présent. C'est pourquoi il convient d'étudier l'institution universitaire entre le XIII^e et le XV^e siècle, car elle est l'une des matrices de notre modernité. Mais, si l'on étend cette problématique à la notion de système d'enseignement, il convient aussi d'examiner les marges chronologiques qui éclairent l'entrée et la sortie du système, même si, pour l'époque moderne, la continuité l'emporte sur la rupture.

Analyser le système d'enseignement occidental du XI^e au XVI^e siècle c'est s'interroger non seulement sur l'origine de notre modèle éducatif, mais aussi sur le fonctionnement de l'enseignement médiéval en tant qu'il forme système⁴. En effet, l'Université recouvre des réalités à la fois institutionnelle, intellectuelle, sociale et politique, la difficulté consistant à comprendre comment celles-ci s'articulent ensemble et interagissent les unes sur les autres. Pendant longtemps, l'histoire des universités a limité son analyse à l'aspect purement institutionnel du phénomène en partant du cadre posé par les sources normatives⁵. Le grand mérite de Jacques Verger est précisément d'avoir suscité et conduit l'étude des universités en tant que réalités sociales et politiques, ouvrant clairement la voie à un certain nombre de travaux directement inspirés de ses recherches⁶. Ce dossier a donc aussi pour

³ É. Durkheim, *L'évolution pédagogique en France*, t. I, Paris, 1938, p. 161.

⁴ La notion de système a justement renouvelé la sociologie des organisations. Pour une présentation des approches systémiques à la lumière de l'analyse stratégique, voir M. Crozier, E. Friedberg, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, 1977, p. 227-304.

⁵ On se contentera de rappeler, comme l'a fait Jacques Verger dans sa préface, les travaux de Heinrich Denifle (*Die Entstehung der Universitäten des Mittelalters bis 1400*, Berlin, 1885), Hastings Rashdall (*The Universities of Europe in the Middle Ages*, nouv. éd. Fr. M. Powicke, A. B. Emden, Oxford, 1936, 3 vol.) et Astrik L. Gabriel (*Student Life in Ave Maria College, Mediaeval Paris*, Notre Dame Ind., 1955).

⁶ Pour ne s'en tenir qu'aux ouvrages publiés : N. Gorochoff, *Le collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XV^e siècle*, Paris, 1997 ; O. Marin, *L'archevêque, le maître et le dévot. Genèses du mouvement réformateur pragois*, Paris, 2005 ; Th. Kouamé, *Le collège de Dormans-Beauvais à la fin du Moyen Âge*, Leiden/Boston, 2005 ; C. Fabris, *Étudier et vivre à*

ambition de présenter les dernières tendances historiographiques sur le sujet, en mêlant plusieurs générations d'historiens. Les huit contributeurs se sont ainsi penchés sur des questions liées à l'émergence, au développement et à la mutation des institutions d'enseignement médiévales et renaissantes, qu'il s'agisse de leur constitution en tant que corps, de leur fonctionnement interne, de leur insertion sociale ou de leur rôle politique.

Les deux premières contributions, axées sur les XI^e et XII^e siècles, étudient les prémices d'un système d'enseignement institutionnalisé, avant la naissance des universités. Thierry Kouamé voit, à travers l'évolution de la controverse sur l'enseignement des moines, l'émergence d'une fonction magistrale propre au sein de la prédication, préalable indispensable à l'autonomisation de l'activité enseignante. De son côté, Cédric Giraud examine les relations entre écoles cathédrales à la lumière de la notion de réseau, ce qui lui permet de déceler un fonctionnement organisationnel dans un système pourtant faiblement institutionnalisé. Ces deux auteurs reconnaissent l'importance de la réforme grégorienne dans cette mutation, que ce soit par l'affirmation du monopole des clercs sur la prédication ou par l'utilisation du réseau scolaire pour la diffusion des valeurs réformatrices. Les deux contributions suivantes se concentrent sur le XIII^e siècle, celui des premières fondations universitaires. Nathalie Gorochov lie la naissance de l'université de Paris à la constitution du corps des maîtres en un groupe social homogène et solidaire, tandis que Cécile Fabris repère dans les groupes d'étudiants français à Bologne la mise en place d'une sociabilité estudiantine. Ces deux études montrent tout le profit que l'on peut tirer de l'analyse prosopographique pour la compréhension de l'institution universitaire en tant que système social. Deux autres contributions, couvrant la période du XIII^e au XV^e siècle, s'interrogent spécifiquement sur le fonctionnement de l'Université comme système d'enseignement. Claire Angotti démontre que le poids croissant du collège de Sorbonne dans la faculté de théologie est lié au développement précoce d'exercices pédagogiques au sein de cet établissement. Quant à Antoine Destemberg, il voit dans les rituels de passage de grade un moyen pour l'Université d'affirmer ses propres valeurs, tant à l'intérieur de la communauté que vis-à-vis de la société toute entière. Pour l'une comme pour l'autre, le XIV^e siècle constitue un tournant majeur dans l'institutionnalisation du système. Enfin, les deux dernières contributions, axées sur le XVI^e siècle, posent la question du rapport des universités au politique. Lyse Roy rattache le processus de professionnalisation des régents de l'université de Caen à la volonté des pouvoirs publics de contrôler la formation juridique, directement utile aux besoins de l'État. Thierry Amalou explique, pour sa part, la difficulté avec laquelle la faculté de théologie de Paris a tenté de mener une action politique dans le contexte troublé des guerres de Religion. Ces deux études illustrent, à des degrés divers, l'impossibilité pour l'Université de dégager une autonomie effective dans un champ politique désormais occupé par l'État moderne.

Ainsi voit-on se déployer sous nos yeux les éléments d'un véritable système d'enseignement institutionnalisé, qui, à l'occasion de la réforme grégorienne, a pu mener son autonomisation dans les domaines du savoir, de l'organisation sociale et

Paris au Moyen Âge. Le collège de Laon (XIV^e-XV^e siècles), Paris, 2005 ; L. Roy, *L'université de Caen aux XV^e et XVI^e siècles*, Leiden/Boston, 2006.

des pratiques culturelles, mais qui, faute d'une réelle indépendance politique, est tombé sous la tutelle des structures étatiques. Ce système, comme le rappelle Jean-Philippe Genet dans sa conclusion, a lui aussi une histoire liée aux attentes sociales : il subit, pendant la révolution industrielle, une autre mutation, initiée cette fois par les universités allemandes, qui inscrivent dans leur programme l'obligation de la recherche scientifique. Au seuil de ce dossier, il nous reste à remercier M. Bernard Ribémont, qui a bien voulu accueillir ces actes dans les *Cahiers de Recherches Médiévales*, leur offrant ainsi une audience bien plus large que ne l'aurait permis une simple journée d'études.

Thierry Kouamé